

## **Avis de l'administrateur en chef : Financement du dénosumab dans le cadre des Programmes publics de médicaments de l'Ontario**

le 20 septembre, 2024

Jubbonti® (dénosumab injectable) a été approuvé par Santé Canada en tant que version biosimilaire de Prolia® (dénosumab injectable), et Wyost® (dénosumab injectable) a été approuvé par Santé Canada en tant que version biosimilaire de Xgeva® (dénosumab injectable). Le financement de ces produits est aligné sur le financement d'autres biosimilaires dans le cadre de la nouvelle politique sur la prise de nouveaux médicaments du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO), qui exige que les bénéficiaires dont le traitement requiert la prise d'un médicament biologique commencent par un médicament biosimilaire. Les biosimilaires ont une efficacité et une sécurité semblables à celles des produits biologiques d'origine et offrent la possibilité d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix pour les médicaments biologiques. Cela contribuera à soutenir la viabilité à long terme et l'accessibilité des Programmes publics de médicaments de l'Ontario.

Les détails de la politique sur les biosimilaires du ministère peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.ontario.ca/files/2024-07/moh-executive-officer-notice-fr-2024-07-17.pdf>.

En vertu de la mise à jour du formulaire d'août 2024 (en vigueur le 30 août 2024), voici les changements apportés au financement du dénosumab dans le cadre du PMO :

Jubbonti® (dénosumab injectable) est financé conformément aux critères d'utilisation limitée (LU) suivants :

- Code LU : 687

Augmenter la masse osseuse chez les femmes ménopausées atteintes d'ostéoporose et présentant un risque élevé\* de fracture, qui n'ont pas réussi à prendre un traitement par bisphosphonate, qui y sont intolérantes ou qui ne peuvent pas le prendre.

\* Risque élevé de fracture basé sur l'évaluation par un clinicien du risque de fracture de l'individu; cela peut inclure des antécédents de fracture de fragilité et les scores FRAX (évaluation du risque de fracture) ou un autre outil validé.

Période d'autorisation d'utilisation limitée : Indéfinie.

- Code LU : 688

Pour augmenter la masse osseuse chez les hommes atteints d'ostéoporose qui présentent un risque élevé\* de fractures et qui n'ont pas réussi à prendre un traitement par bisphosphonate, qui y sont intolérants ou qui ne peuvent pas le prendre.

\* Risque élevé de fracture basé sur l'évaluation par un clinicien du risque de fracture de l'individu; cela peut inclure des antécédents de fracture de fragilité et les scores FRAX (évaluation du risque de fracture) ou un autre outil validé.

Période d'autorisation d'utilisation limitée : Indéfinie.

Wyost® (denosumab injectable) est financé conformément aux critères d'utilisation limitée suivants :

- Code LU : 686

Pour le traitement des métastases osseuses chez les patients atteints d'un cancer de la prostate hormono-résistant, déterminé par un taux élevé de PSA ou par des signes de maladie osseuse progressive, malgré des taux sériques de testostérone castrés (inférieurs à 1,7 nmol/L ou moins de 50 ng/dL) ou après une orchidectomie.

Dose : 120 mg par voie sous-cutanée toutes les quatre semaines.

Période d'autorisation d'utilisation limitée : 1 an

Wyost® et Xgeva® sont également financés par le Programme de financement des nouveaux médicaments (PFNM) du ministère, administré par Santé Ontario – Action Cancer Ontario (SO-ACO). La liste des médicaments de SO-ACO se trouve sur le site Web de l'organisme à l'adresse suivante : <https://www.cancercareontario.ca/fr/node/31981>.

Les détails des critères d'utilisation limitée ci-dessus ont été publiés dans la mise à jour du formulaire d'août 2024, qui peut être consultée sur le site Web du ministère à l'adresse suivante (en anglais seulement) :

[Formulary / Comparative Drug Index \(CDI\) Edition 43 | Ontario Drug Benefit \(ODB\) Formulary / Comparative Drug Index \(CDI\) and Monthly Formulary Updates | ontario.ca](#)

Les prescripteurs doivent être informés et se tenir au courant des indications officielles des produits pharmaceutiques conformément à la monographie approuvée par Santé Canada.

**Renseignements supplémentaires :**

**Pour les pharmacies :**

Veillez appeler le Service d'assistance du PMO pour les pharmacies au numéro suivant : 1 800 668-6641.

**Pour tous les autres fournisseurs de soins de santé et le public :**

Veillez appeler la ligne INFO de ServiceOntario au : 1 866 532-3161; ATS, 1 800 387-5559. À Toronto : ATS, 416 327-4282